

Christian Hirsch

Président du
centre de gestion du Doubs

**Quelle vision pour la fonction publique territoriale ? Qu'en est-il des droits et obligations ?
Découvrez le point de vue du Président du centre de gestion du Doubs.**

VOUS ÊTES...

Christian Hirsch. Je suis Président du centre de gestion du Doubs.

QUEL EST VOTRE PARCOURS EN TANT QU'ÉLU ?

J'ai été élu pour la première fois en mars 1989 Maire de la commune de Villars sous Ecot. J'en suis actuellement à mon sixième mandat.

Dans les années 2000, les communes sont invitées à se regrouper en communautés. C'est alors en 2001 qu'est créée sur mon territoire, la Communauté de Communes des Trois Cantons (CC3C, 7850 habitants). J'en suis élu Vice-Président. Puis, en 2014, à la suite du renouvellement des conseils municipaux, je deviens Président de la CC3C et membre du Conseil d'Administration du CDG25.

En 2015 la loi NOTR impose des communautés d'au moins 15000 habitants : notre CC3C est dissou-

te. Toutes les communes intègrent l'agglomération du Pays de Montbéliard (PMA) qui passe de 29 à 72 communes.

Je suis élu Vice-Président au sein de PMA en charge de l'Economie Sociale et Solidaire. En début d'année 2020, Pierre Maury, Président du CDG25 fait le choix d'arrêter ses mandats électifs. Il souhaite au sein de l'équipe du CDG que j'en devienne le futur Président : je suis alors élu à compter de novembre 2020.

QUEL EST VOTRE REGARD SUR LES AGENTS TERRITORIAUX ?

Les collectivités ont besoin des agents territoriaux. Ils sont les collaborateurs des Maires, affectés à des tâches administratives ou techniques. L'organisation territoriale est adaptée en fonction des besoins.

Au début de mon premier mandat, il y avait encore des personnels employés pour quel-

ques heures par semaine sans contrat écrit. La loi de 1983 a eu du bon, l'employeur est couvert par un contrat tout comme l'employé.

L'élu qui a des obligations professionnelles, doit pouvoir compter sur les agents territoriaux afin de mener à bien les tâches nécessaires au bon fonctionnement de sa collectivité, et ainsi répondre aux attentes de ses habitants et de son territoire.

Les droits et devoirs de l'employeur et de l'employé peuvent alors être favorisés et respectés.

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LE RÔLE DU CENTRE DE GESTION ?

Un centre de gestion est un établissement public local. Le CDG25 est dirigé par un Conseil d'Administration de 21 membres.

Christian Hirsch

Président du
centre de gestion du Doubs

**Quelle vision pour la fonction publique territoriale ? Qu'en est-il des droits et obligations ?
Découvrez le point de vue du Président du centre de gestion du Doubs.**

Il a des obligations en matière d'emploi. Il a des missions obligatoires, et des missions facultatives.

QUE PEUT APPORTER UN CENTRE DE GESTION AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AINSI QU'AUX AGENTS ?

Le CDG a des missions obligatoires : missions de gestion des ressources humaines, facilitation de l'exercice du droit syndical, appui et accompagnement des collectivités territoriales, conseil déontologique...

Mais aussi des missions facultatives : santé et sécurité au travail, mutualisation de prestations en matière d'action sociale, de protection sociale et complément d'assurance des risques statutaires, plus généra-

lement mission d'assistance et d'organisation pour le secrétariat, conseils, archivage, etc. ainsi que les paies à façon.

QUEL EST LE RÔLE D'UN EMPLOYEUR PUBLIC VIS À VIS DES DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES ?

L'employeur en fonction de ses moyens, doit apporter au mieux et à chacun les ressources comme le salaire ou encore le climat social de travail.

Il reste à l'écoute de son personnel. L'employeur est responsable de la bonne santé de ses employés. Il se donne les moyens de faciliter la réalisation des travaux et de mesurer l'avancement et le bon résultat, ce qui doit générer de la motivation, le plaisir de travailler

et l'envie de continuer.

AVEZ-VOUS UNE ANECDOTE À PARTAGER AVEC LES DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES ?

Un jour, un agent technique après sa titularisation me dit "Monsieur Le Maire, je vais déménager car je ne veux plus habiter si près de mon atelier". Il a trouvé un logement dans un village voisin.

L'hiver suivant, un soir qu'il neigeait à gros flocons, je l'appelle pour passer le chasse neige. Il me répond, "vous rigolez ! Ça glisse trop..."

Après sa demande de mutation, il a été remplacé par un habitant du village qui a terminé sa carrière avec une promotion d'Agent de Maitrise.